

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

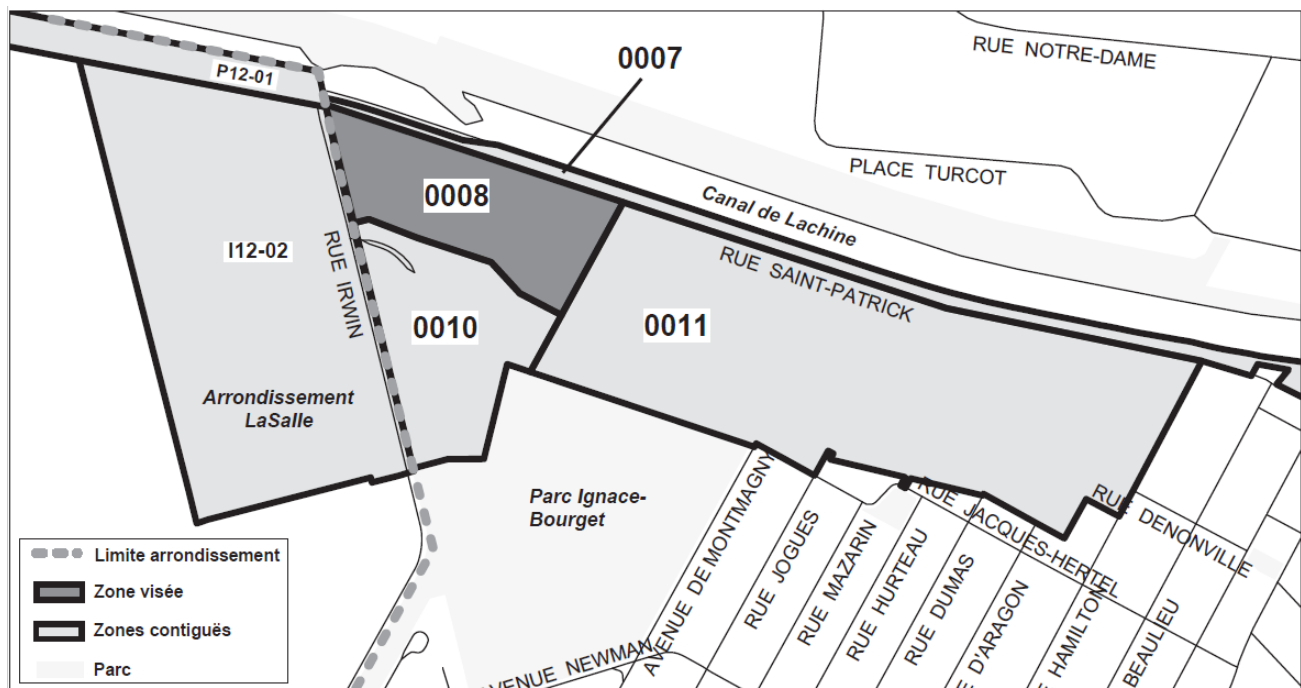
Premier projet de résolution CA22 220140 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA22 220140 visant à autoriser la démolition de bâtiments et un taux d'implantation inférieur à la norme minimale prescrite concernant les bâtiments situés aux 6200-6400, rue Saint-Patrick (lots 2 535 197 et 2 535 407 du cadastre du Québec) (dossier 1228678002) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 avril 2022, le premier projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **26 mai 2022, à 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de résolution vise à autoriser, pour l'immeuble situé aux 6200-6400, rue Saint-Patrick, la démolition de bâtiments et un taux d'implantation inférieur à la norme minimale prescrite, et ce, malgré l'article 49 (taux d'implantation) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0008 ainsi que les zones contiguës 0007, 0010 et 0011 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, ainsi que les zones contiguës I12-02 et P12-01 situées sur le territoire de l'arrondissement de La Salle, tel qu'illustré ci-dessous :



Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Fait à Montréal, le 12 mai 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,

Sylvie Parent, notaire